



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DITE "PRD EXTENSION PLATE-FORME"

RELATIVE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ETENDRE
UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE EXISTANTE

SOCIETE P.R.D
ZAC LES VALLÉES, COMMUNE D'AMBLAINVILLE

La demande d'autorisation pour étendre la plate-forme logistique existante présentée par la société P.R.D est soumise à **une enquête publique d'une durée d'un mois, du mercredi 22 février 2017 au vendredi 24 mars 2017 inclus.**

En application de l'article L.123-10 du code de l'environnement, le public est informé que :

1. L'enquête publique porte sur l'extension de la plate-forme logistique existante, parcelles cadastrées ZK 49, ZK 47, ZL 160, ZL 139, par l'exploitation de 4 nouvelles cellules de stockage de 6 000 m² maximum chacune, dans le prolongement des cellules autorisées, relevant, notamment, des rubriques n° 1510, 1530, 1532 et 2663 pour les activités soumises à autorisation.

2. Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à la demande d'autorisation d'exploiter. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Patrick Martin, contrôleur des travaux DDE en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie d'Amblainville les jours suivants :

- mercredi 22 février 2017 de 9 heures à 12 heures,
- lundi 27 février 2017 de 9 heures à 12 heures,
- samedi 4 mars 2017 de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 8 mars 2017 de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 24 mars 2017 de 9 heures à 12 heures.

5. Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans des lieux et les résumés non techniques des études d'impact et de danger auquel sera joint l'avis de l'autorité environnementale sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des Territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté par toute personne intéressée à la mairie d'Amblainville :

- les mardis, jeudis et vendredis, de 13h à 17h00,
- les mercredis de 8h à 11h45 et 13h à 17h30,
- les samedis de 9h à 11h45.

7. Le même dossier en version informatique est consultable sur un poste informatique mis à disposition dans la commune d'Amblainville aux heures d'ouverture sus-visées.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi à cet effet et tenu à sa disposition dans la mairie d'Amblainville, par courrier adressé à la mairie d'Amblainville ou par courrier électronique adressé à amblainville@wanadoo.fr en indiquant en objet « EP PRD extension plate-forme ».

9. Toute information peut être demandée auprès de M. François Bonneville, Directeur Achat et Technique de la société P.R.D, 8 rue Lamennais, 75008 Paris, ou à la direction départementale des Territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, à Beauvais.